

Je désire vous souhaiter la bienvenue à Ottawa dans le cadre de ce colloque spécial sur la dette internationale et le développement.

Votre tâche sera difficile. Ces questions ne doivent pas être évaluées uniquement en dollars, en deutsche marks ou en pesos, mais bien en fonction des espoirs et de l'avenir de millions de personnes de par le monde.

La dette n'est pas la cause du sous-développement. Les gens, les gouvernements et les entreprises empruntent de l'argent pour investir dans leur avenir, pour concevoir et réaliser leurs rêves. L'argent emprunté, qui est investi sagement, peut générer de réels bénéfices.

Par ailleurs, les créanciers prêtent de l'argent pour financer les exportations et soutenir les projets de développement en vue de stimuler l'activité économique.

Un prêt, c'est donc beaucoup plus qu'une transaction financière. Il s'agit d'un contrat fondé sur la confiance entre les personnes, les entreprises et les pays, qui se veut avantageux pour toutes les parties.

Il ne faut pas perdre de vue ces relations sous-jacentes au moment où nous tentons d'évaluer le rapport entre la dette et le développement.

La «crise de la dette» s'est manifestée au début des années 80 lorsqu'il est devenu évident que trop d'argent avait été prêté, que la croissance n'a pas été à la hauteur d'attentes parfois irréalisables et que les coûts du service de la dette étaient largement supérieurs à la capacité de payer. Le système financier international et les économies des débiteurs étaient menacés.

Comme nombre d'entre vous le savez, le Canada s'est montré à la fois généreux et innovateur dans ses efforts pour soulager les nations débitrices et contribuer à rétablir l'équilibre des avantages mutuels.

Depuis 1978, nous avons renoncé à des remboursements de prêts d'aide publique au développement (APD) totalisant plus de 1,2 milliard de dollars, ce qui nous met dans le peloton de tête des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Nous avons contribué à l'établissement du consensus sur ce qu'on a appelé les «modalités de Toronto» en 1988 et, plus récemment, au regard des «modalités de Trinité», qui permet un allègement de la dette des pays les plus pauvres.

Le Canada est disposé à aller encore plus loin pour les pays les plus pauvres - jusqu'à 75 p. 100 ou 80 p. 100 - s'il peut être démontré que de telles modalités sont justifiées.